

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUILLET 2004

Présidence de M. Michel MERCIER

Date de la convocation : 06 juillet 2004
Date d'affichage de la convocation : 08 juillet 2004

La séance est ouverte à 17 h 15

(M. Longin procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : M. François BARADUC - M. Georges BARRIOL - Mme Christiane BERNARDIN - M. Charles BRÉCHARD - M. Maurice CELLIER - M. Bernard CHAVEROT - Mme Danielle CHUZEVILLE - M. Christian COULON - M. Jean-Michel DACLIN - Mme Mireille DE COSTER - M. Jean-Paul DELORME - M. Paul DELORME - Mme Muguette DINI - M. Raymond DURAND - M. Christian FALCONNET - M. Marc FEUILLET - M. Bernard FIALAIRE - M. Guy FISCHER - M. Jean FLACHER - M. Jean-Pierre FLACONNÈCHE - Mme Odette GARBRECHT - M. Renaud GAUQUELIN - Mme Annie GUILLEMOT - M. Michel HAVARD - M. Lionel LASSAGNE - M. Albéric de LAVERNÉE - M. Denis LONGIN - M. Daniel MARTIN - M. Jacques MEYER - M. Frédéric MIGUET - M. Gabriel MONTCHARMONT - Mme Dominique NACHURY - M. Jacques PAOLI - M. Jean-Luc da PASSANO - M. Dominique PERBEN - M. Bruno POLGA - M. Daniel POMERET - M. Maurice POUILLY - M. Bernard RIVALTA - M. Bernard ROGER-DALBERT - M. Raymond TERRACHER - M. Michel THIERS - M. Jean-Louis UBAUD - Mme Jacqueline VOTTERO - Mme Michèle VULLIEN - M. Lilian ZANCHI.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : M. Dominique BOLLIET (pouvoir à M. Marc FEUILLET) - M. Gilles BUNA (pouvoir à M. Jean-Louis UBAUD) - M. Jean-Jacques PIGNARD (pouvoir à M. Michel MERCIER) - M. Jean-Louis TOURAINÉ (pouvoir à M. Bernard RIVALTA).

EXCUSÉS : Mme Hélène GEOFFROY - Mme Élisabeth LAMURE - M. Martial PASSI.

M. LE PRÉSIDENT : Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Nous allons traiter très rapidement l'ensemble de ces rapports qui ne posent aucun problème.

PÔLE SCIENCES ET SOCIÉTÉS – CONVENTIONS D'ITINÉRANCE ET DE PARTENARIAT POUR LES EXPOSITIONS.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit des conventions pour organiser les expositions itinérantes. Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

CONCESSION DOMANIALE – RESTAURANT DU MUSÉE DE ST-ROMAIN-EN-GAL/VIENNE.

M. LE PRÉSIDENT : Ce rapport est retiré.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

PARTENARIAT DES NUITS DE FOURVIÈRE AVEC FRANCE INTER – ÉDITION 2004.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit d'un partenariat avec France Inter pour les Nuits de Fourvière.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

PÔLE ARCHÉOLOGIE – MARCHÉ DE SURVEILLANCE DES MUSÉES GALLO-ROMAINS DE LYON FOURVIÈRE ET ST-ROMAIN-EN-GAL/VIENNE.

M. JAMET, Directeur général : Avis favorable pour la surveillance du pôle archéologique.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

MUSÉE GALLO-ROMAIN LYON-FOURVIÈRE – AVENANT À LA CONVENTION DE PRÊT DE L'EXPOSITION-ACTUALITÉ « 1000 BRONZES DE 3 000 ANS ».

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : C'est un avenant pour l'exposition « 1 000 Bronzes de 3 000 ans. ».

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

CESSION D'UNE PARCELLE FORESTIÈRE DANS LE MASSIF D'AMPLEPUIS.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit de la cession d'une parcelle forestière à Amplepuis.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

CESSION DE PARCELLES FORESTIÈRES DANS LE MASSIF DE LONGEVAL.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit de la cession de parcelles forestières, cette fois-ci dans le massif de Longeval.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

RECOURS FORMÉ DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON PAR MME NOUCHI – REFUS D'AGRÉMENT EN VUE DE L'ADOPTION.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit simplement d'une autorisation à défendre contre un recours pour un refus d'agrément.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

COLLÈGES – DOTATION EXCEPTIONNELLE POUR SURCÔÛT DES DEMI-PENSIONS.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Ce sont des subventions pour prendre en charge des surcoûts liés au fonctionnement des demi-pensions des collèges Jean-Claude Ruet à Villié-Morgon et du Bois Franc à St-Georges-de-Reneins.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

PRISE EN CHARGE DU DÉPLACEMENT DES ÉLÈVES DANS LE CADRE D'ACTIONS PÉDAGOGIQUES.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit du rapport habituel pour les prises en charge des déplacements pédagogiques dans les collèges.

M. LE PRÉSIDENT : Tout le monde en a pris connaissance. Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

COLLÈGES – AVENANTS À DIVERS MARCHÉS DE TRAVAUX.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit d'avenants à des marchés de travaux dans les collèges.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

COLLÈGE JACQUES CŒUR À LENTILLY – ACQUISITION FONCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit simplement de l'acquisition du foncier pour l'aménagement du terrain sportif du collège Jacques Cœur à Lentilly.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX – SUBVENTIONS AUX COLLÈGES.

M. LE PRÉSIDENT : Même chose que le précédent. Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

ASSOCIATION SCOLAIRE DU COLLÈGE FÉNÉLON – GARANTIE D'EMPRUNT.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt de l'association scolaire du collège Fénélon.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS – DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE DE DETTE.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit des demandes de remise gracieuse de dette pour des prêts aux étudiants. Votre commission propose d'accorder la remise gracieuse pour les trois dossiers présentés.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

FONDS D'INTERVENTION EN MATIÈRE SPORTIVE.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit de trois demandes au titre du fonds d'intervention en matière sportive. Votre commission propose :

* en ce qui concerne la demande du Comité des fêtes de St-Symphorien-sur-Coise pour le 43^{ème} grand prix cycliste de St-Symphorien-sur-Coise, le 21 août 2004 : une subvention de 750,00 €,

* en ce qui concerne la demande de l'Amicale cycliste Lyon-Vaise pour la « polymultipliée lyonnaise », le 7 septembre 2004 : une subvention de 1 500,00 €,

* en ce qui concerne la demande de l'Association sportive automobile du Rhône pour la 78^{ème} course de côte Limonest Mont Verdun, les 17, 18 et 19 septembre 2004 : une subvention de 2 800,00 €.

M. LE PRÉSIDENT : Vous disposez sur vos pupitres d'une liste de demandes complémentaires. Les propositions sont les suivantes :

- Club Tonic de St-Vincent-de-Reins pour son fonctionnement : une subvention de 150,00 € ;

- Les Archers d'Amplepuis pour son fonctionnement : une subvention de 150,00 € ;

- CCBA Chessy-Châtillon Cibi assistance pour le grand prix cycliste de Chessy et Châtillon le 26 septembre 2004 : une subvention de 300,00 € ;

- Sou des écoles laïques de Bagnols pour l'organisation des 3 heures VTT le 21 mars 2004 : une subvention de 300,00 € ;

- Handisport Villefranche-sur-Saône pour le 3^{ème} tournoi international de basket handisport les 19 et 20 juin 2004 : une subvention de 300,00 € ;

- Squash Évasion à Bron pour la participation des équipes II et III au championnat de France à La Rochelle les 4 et 5 juin 2004 : une subvention de 200,00 € ;

- Association ASEF Écully foot pour le 50^{ème} anniversaire de l'ASEF le 4 septembre 2004 : une subvention de 400,00 € ;

- Basket olympique Grigny Givors sud pour son fonctionnement : une subvention de 150,00 € ;

- Amicale Boules andéolaises à St-Andéol-le-Château pour le concours de boules officiel de longues le 15 mai 2004 : une subvention de 150,00 € ;

- Tennis club de Millery pour le développement de l'école de tennis : une subvention de 150,00 € ;
- Association Cool joggers à Montagny pour l'organisation de la randonnée Fred le 25 avril 2004 : une subvention de 160,00 € ;
- Val de Saône athlétisme à Neuville-sur-Saône pour la course pédestre « Les 3 monts » le 12 septembre 2004 : une subvention de 500,00 € ;
- Association Tae Kwon Do Presqu'île à Lyon (2ème) pour l'organisation d'un stage intensif enfants/adultes : une subvention de 250,00 € ;
- Boxing club de la Croix-Rousse pour l'organisation d'un gala de boxe pour le 20ème anniversaire le 7 mai 2004 : une subvention de 500,00 € ;
- ALMR Amicale laïque mixte rambertoise à Lyon (9ème) pour l'organisation d'une sortie loisir avec les jeunes licenciés le 10 juillet 2004 : une subvention de 145,00 € ;
- RSJ 2000 à Lyon (5ème) pour l'organisation du tournoi annuel le 27 juin 2004 : une subvention de 750,00 € ;
- Pétanque des États à Lyon (8ème) pour son fonctionnement : une subvention de 500,00 € ;
- PLHM Patronage laïque Herriot Mermoz Lyon 8 football pour l'organisation des 10 ans du club : une subvention de 500,00 € ;
- Patronage scolaire laïque à Oullins pour l'organisation du challenge basket minime « Fair Play » en juillet 2004 : une subvention de 700,00 € ;
- Office municipal des sports de Ste-Foy pour l'organisation du forum des associations sportives le 4 septembre 2004 : une subvention de 500,00 € ;
- La Treille vourloise à Vourles pour l'organisation du cinquantenaire de l'association le 28 août 2004 : une subvention de 300,00 € ;
- Association sportive de Montrottier Albigny pour son fonctionnement : une subvention de 400,00 € ;
- Association sportive de Villechenève pour son fonctionnement : une subvention de 400,00 € ;
- Judo club de Sérézin-du-Rhône pour son fonctionnement : une subvention de 200,00 € ;

- Acro gym Ozon à Communay pour sa participation à la demi-finale UFOLEP à Marseille les 22 et 23 mai 2004 : une subvention de 153,00 € ;

- Amicale laïque de Mions section judo pour l'organisation du tournoi international de judo les 3 et 4 avril 2004 : une subvention de 1 500,00 € ;

- Tennis club de St-Loup pour son fonctionnement : une subvention de 500,00 € ;

- Amicale cycliste du Moulin à Vent à Vénissieux pour sa participation à la cyclo sportive « Bordeaux-Paris » les 19 et 20 juin 2004 : une subvention de 379,00 € ;

- Association sportive de St-Jean Villeurbanne pour son fonctionnement : une subvention de 750,00 €.

Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

REQUALIFICATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE L'ÉCOLE CENTRALE D'ÉCULLY – AVENANTS AUX MARCHÉS.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit d'avenants à des marchés pour la requalification des équipements sportifs de l'École centrale d'Écully.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES DES TAXES CAUE ET ENS.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit du rapport habituel sur les demandes de remise gracieuse des pénalités CAUE et ENS. Votre commission donne un avis favorable pour les 11^{ème}, 17^{ème}, 23^{ème}, 30^{ème} et 31^{ème} demandes. Toutes les autres demandes sont rejetées.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'intervention ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

RECETTES DU DÉPARTEMENT – ADMISSION EN NON VALEUR.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit, à la demande du payeur départemental, d'admettre en non-valeur un certain nombre de recettes qu'il n'a pas réussi à recouvrer après de longues recherches.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

CONGRÈS ET MANIFESTATIONS DIVERSES.

M. JAMET, Directeur général : Compte tenu de l'absence de crédits pour le premier semestre, la commission n'a pas examiné les trois demandes qui lui étaient soumises.

M. LE PRÉSIDENT : Elle les examinera sur le deuxième semestre qui est d'ailleurs déjà commencé.

Vous disposez sur vos pupitres d'une liste de demandes complémentaires. Les propositions sont les suivantes :

- MJC d'Amplepuis pour promouvoir l'action culturelle en milieu rural dans le cadre d'un festival de théâtre du 19 au 21 novembre 2004 : une subvention de 1 000,00 € ;

- Association gérontologique du canton de Anse pour l'organisation d'ateliers équilibrés : une subvention de 500,00 € ;

- Association des cavaliers de la vallée d'Azergues à Chamelet pour l'organisation d'une manifestation théâtrale le 27 novembre 2004 : une subvention de 300,00 € ;

- Comité des fêtes du Breuil pour l'organisation de la fête du 14 juillet 2004 : une subvention de 300,00 € ;

- Sou des écoles du Breuil pour son fonctionnement : une subvention de 300,00 € ;

- Sou des écoles de Légny pour son fonctionnement : une subvention de 300,00 € ;

- Association Maison des Essarts à Bron pour un soutien aux activités de la chorale : une subvention de 200,00 € ;

- APC Calliope Chœur de femmes à Bron pour le développement d'un festival centré sur la voix début automne 2004 : une subvention de 500,00 € ;

- Peuples solidaires Caluire Groupe TMC pour son fonctionnement : une subvention de 300,00 € ;

- Foyer socio-éducatif du CES Charles Sénard à Caluire-et-Cuire pour son fonctionnement : une subvention de 400,00 € ;

- Coup de pouss' aux devoirs à Lyon (9ème) pour l'achat de livres scolaires : une subvention de 500,00 € ;

- Le Kiosque et l'arche Centre social d'Écully pour le fonctionnement de la ludothèque : une subvention de 500,00 € ;

- FNACA Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie à Grigny pour son fonctionnement : une subvention de 150,00 € ;

- Comité de jumelage Limas-Mieming pour l'organisation d'un camp de jeunes à Limas du 11 au 18 juillet 2004 : une subvention de 250,00 € ;

- Chorale Cantazergues à Lamure-sur-Azergues pour son fonctionnement : une subvention de 450,00 € ;

- Académie de Pramenoux à St-Nizier-d'Azergues pour l'organisation de concerts : une subvention de 600,00 € ;

- Resamut La Fougeraie à St-Didier-au-Mont-d'Or pour l'organisation des interventions « des clowns de vivre aux éclats » auprès des enfants : une subvention de 300,00 € ;

- Amicale des prisonniers de guerre et anciens combattants de « Derrière les voûtes » à Lyon (2ème) pour son fonctionnement : une subvention de 250,00 € ;

- Comoedia de Lyon à Ste-Foy-lès-Lyon pour son fonctionnement : une subvention de 900,00 € ;

- Comité sud Presqu'île à Lyon (2ème) pour l'organisation d'un lâcher de ballons au cours de « Confluent en fête » le 25 mai 2004 : une subvention de 400,00 € ;

- Ensemble vocal des vallons du Lyonnais EVVL à Vaugneray pour l'organisation du concert « La passion selon St-Jean » de JS Bach les 27 et 28 mars et 1er avril 2004 à Ainay : une subvention de 300,00 € ;

- Association Pulsart à Lyon (2ème) pour son fonctionnement : une subvention de 1 000,00 € ;

- Association Quartier libre à Lyon (2ème) pour l'organisation de la 4ème édition de « Cinéma sous les étoiles » du 25 au 29 juillet 2004 : une subvention de 800,00 € ;

- UDAF du Rhône Union départementale des associations familiales à Lyon (7ème) pour la réalisation d'une nouvelle édition du guide pour les familles : une subvention de 1 900,00 € ;

- Les amis de St-Martin-d'Ainay à Lyon (2ème) pour une animation musicale lors des journées du patrimoine les 18 et 19 septembre 2004 : une subvention de 500,00 € ;

- Fédération des associations familiales catholiques du Rhône à Lyon (2ème) pour son fonctionnement : une subvention de 950,00 € ;

- Triangle génération humanitaire à Lyon (9ème) pour le 10ème anniversaire de l'association : une subvention de 1 500,00 € ;
- MRRL Combattants maquisards réfractaires Rhône-Loire à Lyon (8ème) pour son fonctionnement : une subvention de 130,00 € ;
- OCCE Rhône coop scol 0416/05 École élémentaire Commandant Arnaud à Lyon (4ème) pour la participation d'une classe de CE1 au festival « Scène en herbe » en Isère les 21, 22 et 26 juin 2004 : une subvention de 1 000,00 € ;
- Équipe St-Vincent à Lyon (5ème) pour une aide aux familles en précarité : une subvention de 745,00 € ;
- Amicale des familles Valdo à Lyon (5ème) pour son fonctionnement : une subvention de 850,00 € ;
- Scouts de France 77ème Lyon Compagnons 1 à Lyon (5ème) pour la réalisation d'une action de solidarité en Roumanie du 7 au 31 août 2004 : une subvention de 500,00 € ;
- Mozarteum de France à Lyon (5ème) pour la réalisation du programme 2004-2005 (anniversaires musicaux...) : une subvention de 500,00 € ;
- Association SPES Soutien scolaire à Lyon (5ème) pour son fonctionnement : une subvention de 3 500,00 € ;
- OGEA Markarian Papazian à Lyon (3ème) pour la présentation d'une pièce de théâtre le 17 octobre 2004 au profit de l'école arménienne bilingue de Lyon : une subvention de 500,00 € ;
- CIL Comité d'intérêt local Vilette Paul Bert « Vivre notre quartier » à Lyon (3ème) pour son fonctionnement : une subvention de 300,00 € ;
- Les Frères des 4èmes de l'opéra de Lyon à Lyon (3ème) pour l'organisation du 62ème concert lyrique annuel le 14 novembre 2004 : une subvention de 300,00 € ;
- Association Vie libre Lyon Gerland pour son fonctionnement : une subvention de 800,00 € ;
- FCPE Groupe scolaire Guillotière à Lyon (7ème) pour une remise de livres aux enfants quittant le cycle élémentaire le 25 juin 2004 : une subvention de 900,00 € ;
- Dali'On à Lyon (5ème) pour la réalisation de l'exposition « Les Héritiers de Dali » du 15 juin au 11 juillet 2004 : une subvention de 350,00 € ;

- ARAF Association pour la défense des réfugiés africains de France à Lyon (7ème) pour sa participation à la journée mondiale du réfugié le 17 juin 2004 : une subvention de 800,00 € ;

- Dali'On à Lyon (5ème) pour la réalisation de l'exposition « Les Héritiers de Dali » du 15 juin au 11 juillet 2004 : une subvention de 350,00 € ;

- CPE Conseil de parents d'élèves de l'école Alain Fournier à Lyon (8ème) pour l'organisation de plusieurs festivités : une subvention de 600,00 € ;

- Association Union des commerçants et artisans de Monplaisir UCAM à Lyon (8ème) pour l'organisation de la parade annuelle le 26 juin 2004 : une subvention de 750,00 € ;

- Secours populaire français départemental du comité du (8ème) pour son fonctionnement : une subvention de 700,00 € ;

- Association des Familles de traumatisés crâniens de la région lyonnaise à Lyon (6ème) pour un projet de séjour à Carqueiranne du 4 au 13 septembre 2004 : une subvention de 700,00 € ;

- OCCE Rhône coop 0536/01 École publique spécialisée Fondation Richard à Lyon (8ème) pour sa participation au salon régional des mini-entrepreneurs à Firminy le 10 mars 2004 : une subvention de 270,00 € ;

- Association L'écho du vallon à Propières pour son fonctionnement : une subvention de 800,00 € ;

- Amicale des jeunes tradirons de Trades pour son fonctionnement : une subvention de 300,00 € ;

- Association du Haut beaujolais Plaisir des yeux et du palais à Monsols pour son fonctionnement : une subvention de 400,00 € ;

- Association Animations-Loisirs et rencontres à St-Jacques-des-Arrêts pour son fonctionnement : une subvention de 160,00 € ;

- Comité des fêtes de Propières pour son fonctionnement : une subvention de 400,00 € ;

- Comité des fêtes de St-Mamert pour son fonctionnement : une subvention de 160,00 € ;

- Gpt des handicapés physiques du canton de Monsols pour son fonctionnement : une subvention de 400,00 € ;

- Sou des écoles laïques de St-Clément-de-Vers pour son fonctionnement : une subvention de 1 000,00 € ;

- Association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État à Lyon (3ème) pour son fonctionnement : une subvention de 150,00 € ;

- Sillon's bougeait à Lyon (3ème) pour l'organisation d'un camp franco-congolais à Brazzaville du 12 juillet au 2 août 2004 : une subvention de 1 000,00 € ;
- Association Centres sociaux d'Oullins pour l'organisation des fêtes de quartier en juin 2004 : une subvention de 900,00 € ;
- Amicale des retraités de Corbas pour son fonctionnement : une subvention de 500,00 € ;
- Association Innovation et développement à St-Fons pour son fonctionnement : une subvention de 750,00 € ;
- ACPG-CATM Anciens combattants de Ste-Foy-lès-Lyon pour son fonctionnement : une subvention de 300,00 € ;
- Office du tourisme intercommunal de la vallée du Garon à Chaponost pour l'organisation et la promotion de la manifestation «Terroir et saveurs en Lyonnais » le 17 octobre 2004 : une subvention de 400,00 € ;
- Association Club du 3ème âge Le Château à St-Priest pour l'organisation de la fête des mères et des anniversaires des adhérents le 6 juin 2004 : une subvention de 350,00 € ;
- Centre social de l'Olivier à St-Priest pour l'organisation du jardin des mots du 4 au 24 octobre 2004 : une subvention de 500,00 € ;
- Association Cap vert St-Priest pour son fonctionnement : une subvention de 400,00 € ;
- Comité des fêtes de St-Pierre-de-Chandieu pour l'organisation des festivités en 2004 (carnaval, fête de l'arc ...) : une subvention de 1 500,00 € ;
- Comité des fêtes de St-Loup pour le fleurissement du village : une subvention de 800,00 € ;
- Association Quartier de la Madeleine à Tarare pour son fonctionnement : une subvention de 300,00 € ;
- Association OK Chorale à St-Loup pour l'organisation d'un concert à l'église de St-Loup en juin 2004 : une subvention de 300,00 € ;
- Club des chiffres et des lettres de Tarare pour l'organisation du 21ème tournoi national du jeu des chiffres et des lettres le 18 avril 2004 : une subvention de 300,00 € ;
- Association des Arts aisés de Dareizé pour l'organisation de la fête de la musique et du 8 décembre 2004 : une subvention de 250,00 € ;
- Artisans du monde Lyon Ouest à Lyon (5ème) pour la fête anniversaire de l'association en octobre 2004 : une subvention de 300,00 € ;

- Association Lumière blanche à Craponne pour l'organisation du 2ème festival Lumière blanche en lien avec la semaine bleue : une subvention de 400,00 € ;

- Comité des fêtes de Marnand pour l'organisation du repas des anciens : une subvention de 154,00 € ;

- CCAS de Mardore pour l'organisation du repas des anciens : une subvention de 154,00 € ;

- CCAS de La-Chapelle-de-Mardore pour l'organisation du repas des anciens : une subvention de 154,00 € ;

- CCAS de Bourg-de-Thizy pour l'organisation du repas des anciens : une subvention de 230,00 € ;

- CCAS de Thizy pour l'organisation du repas des anciens : une subvention de 230,00 € ;

- Comité des anciens de Pont-Trambouze pour l'organisation du repas des anciens : une subvention de 154,00 € ;

- Sourire d'Automne à St-Jean-la-Buissière pour l'organisation du repas des anciens : une subvention de 154,00 € ;

- Comité d'animation du centre social de Thizy/Bourg-de-Thizy/Marnand pour l'organisation de la fête du jeu du 24 au 29 mai 2004 : une subvention de 1 000,00 € ;

- Syndicat d'initiative de Cours-La Ville pour le 2ème rassemblement de camping cars du 20 au 23 mai 2004 : une subvention de 500,00 € ;

- Compagnie Haut et court à Villeurbanne pour une aide à la création théâtrale les 26 et 27 février 2004 : une subvention de 1 000,00 € ;

- Foyer socio-éducatif Lamartine à Villeurbanne pour son fonctionnement : une subvention de 800,00 €.

Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

CANTON DE TARARE – ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER 2, BOULEVARD PASTEUR EN VUE DE L'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DU RHÔNE.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit d'acquérir un bien pour agrandir la Maison du Rhône sur le canton de Tarare.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT PARC DE LA CAMILLE À OULLINS – AVENANT À LA CONVENTION.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit d'un avenant à la convention qui nous unit à la commune d'Oullins pour régler le problème du parking entre la partie publique et la partie privative de la MDR d'Oullins.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

TERRITORIALISATION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX – PRISE À BAIL DE LOCAUX À LYON (8ÈME).

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit, cette fois-ci, de louer des locaux à Lyon (8^{ème}) pour la Maison du Rhône.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

ACQUISITION ET MISE EN ŒUVRE DES OUTILS D'ADMINISTRATION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit du lancement d'un appel d'offres ouvert pour la location de matériels informatiques.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

MARCHÉ 04075 DE FOURNITURE DE PRESTATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – AVENANT N° 1.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit d'un avenant au marché de télécommunications, permettant essentiellement de louer des lignes ADSL pour les équipements...

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

PÔLE SCIENCES ET SOCIÉTÉS – APPEL D'OFFRES OUVERT POUR UN MARCHÉ DE NETTOYAGE.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit d'un appel d'offres ouvert pour le nettoyage de l'ensemble des bâtiments du muséum et de la rue Boileau.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

PRESTATIONS DE REPROGRAPHIE DE DOCUMENTS – CHOIX ET LANCEMENT DE PROCÉDURE.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit de lancer des appels d'offres ouverts pour la reprographie des documents.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

RELOCALISATION DU BOULODROME DU PONT PASTEUR À DARDILLY – LOCAUX MIS À DISPOSITION DU COMITÉ BOULISTE.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit d'un accord à passer avec le comité bouliste pour la relocalisation des services administratifs du comité, dans un bâtiment de Dardilly appartenant à la Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

RESTRUCTURATION DU PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE LYON – AVENANT AU MARCHÉ ET RÉSILIATION DES MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DE MISSION D'OPC.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit de l'opération « avenant au marché et résiliation des marchés antérieurs de maîtrise d'œuvre et de mission d'OPC » pour toutes les opérations liées au Palais de justice des 24 colonnes.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

RESTRUCTURATION DU PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE LYON – CHOIX DE PROCÉDURE.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit du lancement de la procédure pour la réhabilitation du Palais de justice des 24 colonnes.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit d'autoriser le versement d'indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants à du personnel départemental qui est exposé. Avis favorable du CTP.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

CONVENTION DE GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DU SDIS PAR LE DÉPARTEMENT – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON.

M. JAMET, Directeur général : Il est proposé de retirer le rapport puisque l'agent concerné souhaite être réintégré dans sa collectivité d'origine.

M. LE PRÉSIDENT : Ce rapport est donc sans objet, il est retiré.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES DE TROP-PERÇUS ADPA ET DE CRÉANCES DÉPARTEMENTALES D'AIDE SOCIALE.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Ce sont des demandes de remise gracieuse de trop-perçu d'ADPA et de créances départementales d'aide sociale. Après étude des dossiers, votre commission propose :

* pour Brigitte CERF, Paul REY, Eugénie MICHAUD, Simon MORET et Alice RICHARD : la remise gracieuse de la somme due,

* pour Domenica BACCHI, Louise BAVIER, Bédra BOUAZZA, Marcelline BOUILLON, Christiane CURABET, Michel MERVELAY et Paola PIREDDA : la récupération de la moitié de la somme due,

* pour Jeanne BERNILLON, Alice CADILLAT, Clémence CHOURAQUI, Pascal COHEN BACRI, Paulette LUCQUET, Paulette MARTINEZ et Paulette VAGNAT : la récupération de la somme due,

* pour Monique GIRIER : la remise gracieuse du solde,

* pour Véronique KLEIMBOURG : la remise gracieuse de la somme due au titre du mois du décès et la récupération de ce qui avait été versé auparavant.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'intervention sur ce rapport ? Il en est ainsi décidé.

Je rappelle simplement qu'il y a beaucoup plus de récupérations que ce qui figure dans ce rapport puisque, là, ce sont des demandes qui sont faites et que, depuis le 1^{er} janvier 2003, nous avons récupéré 4 590 000 € sur l'ADPA d'une façon globale, à la fois sur des indus et sur des non consommés.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

REPRÉSENTATION EN JUSTICE – RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON – AFFAIRE « MME ADELINÉ DIAZ ».

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit d'une autorisation à défendre contre un recours pour une affaire d'ADPA qui a été mal engagée, mal poursuivie et, a priori, portée devant une juridiction incompétente.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

FONDS D'AIDES EXCEPTIONNELLES EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit du fonds d'aides exceptionnelles pour les personnes handicapées. Votre commission propose d'accorder les aides suivantes :

* Yves DUMONTET	: 763 €,
* Dalila ALOUI	: 763 €,
* Léa BRIANCON	: 763 €,
* Jean-Laurent GROLLE	: 763 €,
* Marjolaine SIMON	: 763 €,
* Allan CARRASCO	: 763 €,
* Sébastien BOUQUEREL	: 763 €,
* Meriem BENABDALLAH	: 550 €,
* Lakhdar TABTOUB	: 763 €,
* François MONTEILLARD	: 300 €,
* Christophe MARQUES	: rejet,
* Kadra ABID	: rejet.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

CENTRE ADÉLAÏDE PERRIN – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT.

M. JAMET, Directeur général : C'est une demande de garantie d'emprunt du centre Adélaïde Perrin, pour les travaux qu'il réalise à Vénissieux, rue capitaine Dreyfus.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

TRANSPORTS À LA DEMANDE – AUGMENTATION DE LA QUANTITÉ MAXIMUM D’UN MARCHÉ À BONS DE COMMANDES.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit d'avenants pour les transports à la demande (Tarare-Joux et Tarare-St-Appolinaire), dans la mesure où les maximums qui avaient été prévus sont pratiquement atteints à la mi-année.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d’opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

ACCÈS AU MUSÉE DE LYON CONFLUENCES – AVENANT AU MARCHÉ.

M. JAMET, Directeur général : Il s’agit d’un rapport pour modifier l’indice de travaux publics TP 07 par l’indice TP 02, à la suite d'une modification de la nomenclature nationale.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d’opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

AVENANTS AUX MARCHÉS – RD 7 SAIN BEL – MISE EN LUMIÈRE DES 4 PONTS DU VAL DE SAÔNE.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit d'avenants aux marchés de mise en lumière des quatre ponts du val de Saône et au marché de travaux sur la RD 7 à Sain Bel.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d’opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

AVENANTS À DIVERS MARCHÉS DE MAÎTRISE D’ŒUVRE ET D’ÉTUDES D’ENVIRONNEMENT POUR LA RÉALISATION DE GRANDES OPÉRATIONS D’INFRASTRUCTURES SUR LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit d'avenants à des marchés d'infrastructure sur le réseau routier, pour modifier la liste des opérations qui doivent faire l'objet des travaux, mettre à jour et tenir compte des calendriers à respecter.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d’opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

AVENANT COLLECTIF DE TRANSFERT À DIFFÉRENTS MARCHÉS DE VOIRIE, COLLÈGES ET TRANSPORTS.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : La SCR MASSON ayant été absorbée par la société APPIA, il s'agit d'un avenant collectif de transfert de marchés auprès de cette entreprise.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

ACCÈS AU MUSÉE DES CONFLUENCES À LYON (2ÈME) – OUVRAGE DE SOUTÈNEMENT À CONSTRUIRE EN BORDURE DE LA CONTRE-ALLÉE DU MUSÉE.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit de l'ouvrage de soutènement à construire pour accéder au musée des Confluences. Les travaux ont démarré, mais il faut conforter le mur de soutènement.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES OUVERTS POUR LA PASSATION DE MARCHÉS EN MATIÈRE DE VOIRIE DÉPARTEMENTALE.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit de lancer des appels d'offres ouverts pour des travaux sur la voirie départementale.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'intervention ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

JOURNÉE VÉLO « ROUE LIBRE » - 2005-2006-2007.

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport est retiré.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

ROUTES DÉPARTEMENTALES – ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit du rapport habituel relatif à l'acquisition de biens immobiliers nécessaires aux travaux sur les routes départementales.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

TRAVAUX SUR ROUTES DÉPARTEMENTALES – AVENANTS AUX MARCHÉS.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit d'intégrer les prix supplémentaires dans les bordereaux de prix, pour des marchés sur les routes départementales.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

RD 84 COMMUNE DE COGNY – TRAVAUX DE DÉGAGEMENT DE VISIBILITÉ ET DE TALUS – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAULOLAIS NIZERAND MORGON.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit d'une convention avec la communauté de communes Beaujolais Nizerand Morgon afin de permettre des travaux...

M. LE PRÉSIDENT : Afin de dégager le talus. Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

TERRITORIALISATION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX – PRISE À BAIL DE LOCAUX AVENUE BATAILLON CARMAGNOLE LIBERTÉ À VAULX-EN-VELIN.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit de prendre à bail des locaux à Vaulx-en-Velin pour remplacer les locaux actuellement situés dans des Algéco et très insécurisés.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

MUSÉE DES CONFLUENCES – AVENANTS AUX MARCHÉS D'ÉTUDES (MAÎTRISE D'ŒUVRE, CONTRÔLE TECHNIQUE, COORDINATION DE SÉCURITÉ, PILOTAGE) ET MISSIONS COMPLÉMENTAIRES.

M. JAMET, Directeur général : Il s'agit d'un rapport reprenant l'ensemble du dispositif des marchés pour le Musée des confluences, et les mises à jour des opérations. L'ensemble des crédits mentionnés reste dans l'enveloppe qui a été votée par l'assemblée départementale.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'intervention ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

M. JAMET, Directeur général : Ce sont deux rapports qui ont été distribués sur les pupitres.

MARCHÉS PUBLICS – APPROBATION DU CHOIX DES ATTRIBUTAIRES – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES 8 ET 22 JUILLET 2004 ET COMMISSION DE DIALOGUE COMPÉTITIF DU 22 JUILLET 2004.

M. JAMET, Directeur général : C'est l'ensemble des opérations passées en commission d'appel d'offres.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit :

- * de travaux sur la RD 42, sur la RD 485 à Lozanne et sur la RD 486,
- * de l'acquisition et de l'installation de mobilier et de matériel pour les services du Département,
- * de la restructuration des cuisines du collège Mont St-Rigaud à Monsols,
- * de travaux de rénovation, de la création d'un ascenseur et de façades sur cour au collège Vendôme à Lyon,
- * de travaux sur la RD 9, sur les RD 10 et 108, sur la RD 50,
- * d'une opération de viabilité hivernale sur les routes départementales,
- * de travaux sur la RD 6 à Meyzieu,
- * de la maintenance et de l'acquisition des autocommutateurs et des équipements téléphoniques des bâtiments départementaux,
- * de la mission SPS pour des opérations dans des bâtiments départementaux,
- * de la restructuration des cuisines du collège Mont St-Rigaud à Monsols pour un autre lot,
- * de la maintenance des bâtiments départementaux de la Délégation à l'animation,
- * de la restructuration globale de la demi-pension du collège Jacques Cœur à Lentilly,
- * d'un lot pour la restructuration des cuisines au collège Mont St-Rigaud à Monsols.

J'ai retiré le dernier dossier car c'est trop cher et il faut bien rattraper les avenants sur les travaux par quelque chose.

M. TERRACHER : Lequel ?

M. LE PRÉSIDENT : Le dernier dossier sur le musée des Confluences.

Quels sont ceux qui sont d'avis de voter ainsi ? Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

TRANSPORTS SCOLAIRES – APPROBATION DE MARCHÉS NÉGOCIÉS.

M. GOFFINET, Directeur général adjoint : Il s'agit de marchés négociés pour organiser les transports autour du collège de Châtillon-d'Azergues.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Adopté.

Constatant que le quorum est atteint, nous passons au rapport suivant.

AVANTAGES EN NATURE SERVIS PAR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE À SES AGENTS ET ASSIMILÉS.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit d'augmenter la participation du Département pour les tickets restaurant, suite à une négociation avec l'ensemble de nos agents.

Des oppositions ? Nous terminerons ainsi dans l'unanimité.

Je vous remercie et je remercie la commune d'Amplepuis et notre collègue, pour les bonnes qualités de leur accueil.

La séance est levée à 17 h 30.